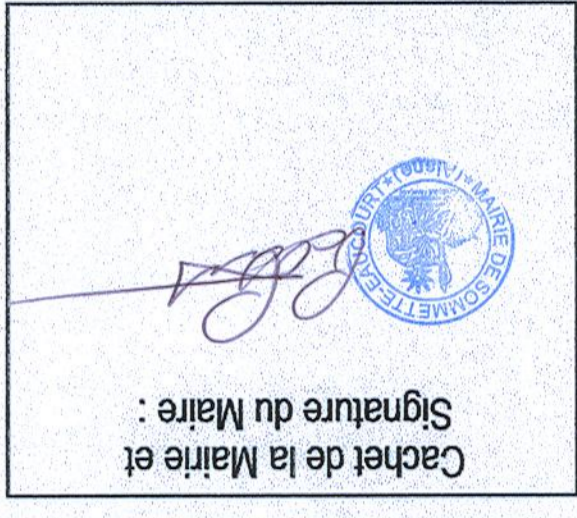




approuvant le  
 Plan Local d'Urbanisme  
 le 16 Mars 2015  
 délibération du  
 "Vu pour être annexé à la  
 Cachet de la Mairie et  
 Signature du Maire :



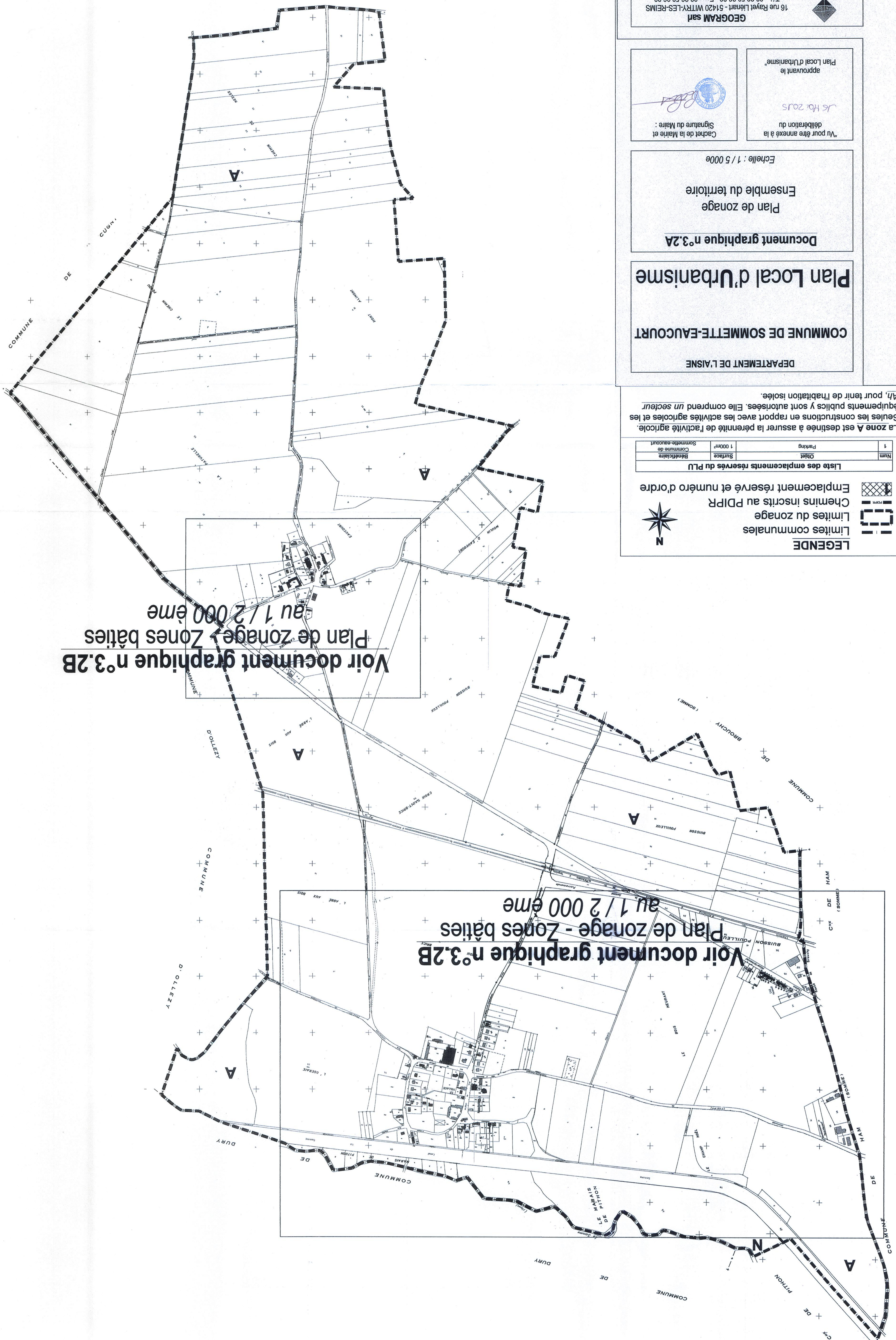
Document graphique n°3.2A  
 Plan de zonage  
 Ensemble du territoire  
 Echelle : 1 / 5 000e

**Plan Local d'Urbanisme**  
**COMMUNE DE SOMMETTE-EAUCOURT**  
 DEPARTEMENT DE L'AISNE

La zone A est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisées. Elle comprend un secteur A1, pour tenir de l'habitation isolée.

Num	Objet	Surface	Bénéficiaire
1	Parking	1 000m <sup>2</sup>	Commune de Sommette-eaucourt

**LEGENDE**  
 Limites communales  
 Limites du zonage  
 Chemins inscrits au PDIPR  
 Emplacement réservé et numéro d'ordre



Voir document graphique n°3.2B  
 Plan de zonage - Zones bâties  
 au 1 / 2 000 ème

Voir document graphique n°3.2B  
 Plan de zonage - Zones bâties  
 au 1 / 2 000 ème